

Projet de réalisation d'une voie  
ferroviaire contournant le centre-ville de  
Lac-Mégantic

PAR COURRIEL

Québec, le 20 juin 2019

6211-14-011

Monsieur Conrad Lebrun  
Ville de Lac-Mégantic  
5527, rue Frontenac, bureau 200  
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1H6  
conrad.lebrun@ville.lac-megantic.qc.ca

**Objet :      Projet de réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic par la Ville de Lac-Mégantic**

Monsieur Lebrun,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 11 et 12 juin derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

**Question 1**

Lors de la première partie de l'audience publique, la commission d'enquête a bien saisi que des considérations reliées essentiellement à la sécurité ont été jugées discriminantes et ont mené à l'exclusion de la variante 2Ci. On peut également comprendre que l'enclavement des résidents du lac de l'Orignal et des impacts accrus sur les terres agricoles ont été pris en compte. Pourriez-vous identifier les conditions à partir desquelles la variante 2Ci pourrait être considérée comme sécuritaire ? Quels en seraient les coûts ?

**Question 2**

L'audit de sécurité des nouveaux passages à niveau réalisé dans le cadre de l'étude de faisabilité du projet a permis d'identifier une problématique liée au dévers de la route 161 à l'endroit prévu du croisement rail-route. Trois options sont proposées par l'équipe d'auditeurs :

1. déplacer le tracé ferroviaire pour lui faire emprunter le passage à niveau actuel ;
2. corriger le rayon de la route 161 afin que le passage à niveau se retrouve à l'extérieur de la courbe ;
3. ajuster le dévers sur la route 161 et diminuer la vitesse affichée à 50 km/h (PR3.7, p. 4).



Selon l'estimation des coûts fournis dans l'annexe E de l'étude d'impact, la deuxième option aurait été retenue (PR3.1, annexe II de l'annexe E).

- a. Est-ce toujours exact de dire que vous allez déplacer la route 161 pour sortir le passage à niveau de la courbe ?
- b. Quelles sont les superficies de milieux humides et de terres agricoles touchées par les travaux de déplacement de la route 161 ?
- c. Avez-vous fait réaliser un audit de sécurité de même nature, et également signé par un ingénieur dans le domaine, pour le passage à niveau sur la route 161 dans la variante 2Ci ? Si non, pourquoi? Si oui, veuillez déposer le document et dresser les grandes lignes.
- d. Quelles seraient les options pour sécuriser un passage à niveau sur la route 161 entre le 10<sup>e</sup> rang et la rue Pie XI ?
- e. Quel seraient les coûts de chacune de ces options ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le **3 juillet** prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur Lebrun, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Caroline Cloutier  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission